

10^{c.} Journal du Lot 10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31
COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (- d -).....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A Cannes: les déceptions s'accumulent. — On réduit le montant des réparations et l'autorité de la C. des R. — Le pacte de garantie: nous le paierons très cher. La valeur n'est qu'apparente. — Vers la Conférence économique.

regard peut-être dans nos bases navales ou dans les chantiers où nous construisons des sous-marins... »
Et, de fait, avant de conclure un pacte avec la France, la Grande-Bretagne veut parler de l'Asie-Mineure, de Tanger, d'où elle prétend nous éliminer au profit de l'Espagne, à laquelle il s'agit de faire oublier Gibraltar et d'autres questions de la sorte.
Non, vraiment, on exagère sur les bords de la Tamise !

Aucun fait sensationnel ne s'est produit à Cannes, ses dernières 48 heures.
Est-ce à dire que les nouvelles soient meilleures ? En aucune façon. Elles apparaissent même plus mauvaises, au fur et à mesure que les délibérations progressent.
Au total trois problèmes sont en discussion à Cannes: les réparations, le pacte de garantie, la Conférence économique.

Sur, sur chacun de ces points, la situation faite à la France ne laisse pas d'être inquiétante.
Le débat relatif aux réparations s'achemine vers un accord.
Les experts ont admis définitivement le total de 720 millions de marks-or à verser par le Reich en 1922.
Quant à la répartition de cette somme, les experts ont décidé en principe que la Belgique recevrait 580 millions et la France 140 millions seulement, au lieu des 250 qu'elle réclamait jusqu'ici.
D'un autre côté, les prestations en nature pour 1922 seront réparties de la façon suivante: 1.250 millions de marks-or, à la France (en vertu des accords de Wiesbaden); 125 à la Belgique, 240 à l'Italie.
A noter que l'Angleterre fait abandon de sa part dans les deux répartitions.
On le voit: les nouvelles concessions consenties par les Alliés sont très importantes.
Mais à quoi servirait le nouvel accord, si on devait dès demain le remettre en question ?
Les Allemands viennent d'arriver à Cannes: on va leur soumettre les décisions (?) des alliés; ils ne manqueraient pas de soulever un long débat et de nous opposer leur incapacité ou de nouvelles propositions.
Il importe que nous restions fermes.

Il convient de noter qu'on s'efforce de faire perdre toute autorité à la Commission des Réparations.
Alors que cette commission devrait jouir d'une autonomie absolue et poursuivre en toute indépendance l'application intégrale du Traité de Versailles, on n'a cessé de porter atteinte à ses prérogatives.
Déjà, à Londres, en mai dernier, on avait commencé par la juler.
Aujourd'hui, on la mande à Cannes pour recevoir des ordres du Conseil Suprême. Bien mieux, d'aucuns pensent à l'envoyer siéger à Berlin et à la transformer en Comité de surveillance, ou plutôt, suivant l'expression de notre confrère des Débats « en spectatrice de l'abdication des puissances victorieuses devant les vaincus ».
C'est la fin de la Commission des Réparations, l'organisme chargé de l'exécution du Traité.
N'est-ce pas aussi la fin de ce malheureux traité ?
On ne saurait plus en douter.

En ce qui touche la Conférence économique européenne, deux décisions importantes ont été prises. D'un côté, le consortium sera constitué par une société au capital de 2 millions de livres et par des sociétés indépendantes dans chacun des pays. Ainsi « un petit groupe de potentats disposera des finances et peut-être des destinées économiques de l'Europe ».
D'autre part, Lénine a transmis avec empressement au Conseil Suprême l'adhésion du gouvernement des Soviets à la Conférence projetée. Mais, peut-on se demander, a-t-on obtenu les garanties préalables qu'on exigeait comme condition à cette participation ?

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

A CANNES

Communiqué officiel

Le Conseil suprême approuve la constitution d'un Syndicat international et de Syndicats nationaux affiliés à ce Syndicat afin d'entreprendre la reconstruction économique de l'Europe et d'assurer la coopération de toutes les nations dans la restauration d'une prospérité normale.
Les participants de la Conférence économique

En dehors des Etats-Unis et du Japon, tous les Etats de l'Europe seront conviés à la Conférence Economique de Gènes, ainsi que les Dominions britanniques, y compris l'Irlande.
La même comédie, apparue à la Société des Nations se renouvelle: la France, malgré toutes ses colonies, n'a qu'une seule voix; l'Angleterre en dispose de plusieurs.

Une condition du pacte
La conclusion du pacte implique la renonciation préalable de la France à toute idée de « rivalité navale ».
[Cet euphémisme anglais veut dire qu'en échange du pacte notre pays

devra recourir au désarmement naval intégral; l'Angleterre lui refuse même l'autorisation de posséder les sous-marins nécessaires pour protéger ses côtes.]

Briand à Paris

M. Briand a quitté Cannes mercredi à 3 heures, se rendant à Paris pour soumettre à ses collègues du Cabinet, le texte de l'avant-projet de l'accord franco-britannique.
Le motif invoqué est-il le vrai ?
M. Briand ne serait-il pas plutôt inquiet de la fâcheuse impression éprouvée tant au Sénat qu'à la Chambre et... peut-être aussi au sein même du Cabinet ?

Une interpellation

M. Klotz, député de la Somme, a adressé au président du conseil la lettre suivante: « Monsieur le président, « Je demande à vous interpellé sur les contradictions qui semblent exister entre vos récentes déclarations au Parlement et l'attitude du gouvernement français à la Conférence de Cannes. « Veuillez agréer, etc. »

Pour les petits retraités

Le groupe de défense des retraités, réuni sous la présidence de M. Bouysou, pour examiner la question de l'interpellation relative au rétablissement de l'indemnité de cherté de vie des petits retraités, a chargé son président de développer cette interpellation à la date de vendredi prochain, si possible.

Une ville détruite en Italie

A la suite de grandes pluies, un éboulement considérable s'est produit à San-Fratello. La mairie, la cathédrale, les bureaux des postes et télégraphes et de nombreuses habitations privées sont détruits.
La population comprenant environ 5.000 personnes, s'est réfugiée dans les pays environnants. On croit qu'il n'y a aucune victime. Les éboulements continuent, détruisant les derniers bâtiments. Les communications sont interrompues. Des troupes de secours ont été envoyées sur les lieux.

La rébellion des Moplabs est vaincue

On mande d'Allahabad au « Daily Express », que Kunhi-Ahmed-Haji, le généralissime des Moplabs, s'est rendu, et la rébellion est virtuellement terminée.

Les « frais de guerre » de la Suisse

Le compte général des frais de mobilisation en Suisse pendant la guerre est terminé. Il se solde, en chiffres ronds, par 1 milliard 200 millions de dépenses, après restitution des avances de fonds de la Caisse fédérale non employés et après report de la vente d'une certaine partie du matériel de guerre.

L'agitation en Egypte

Les partisans de Zaghoul pacha et les anciens membres de la délégation égyptienne d'Adly pacha, ont publié un manifeste dans lequel ils déclarent qu'ils sont décidés à s'accorder leur appui à aucun ministre formé grâce à l'influence britannique, avant la mise en liberté de tous les prisonniers politiques et le rapatriement de Zaghoul.

Démision du Cabinet Espagnol

Mercredi soir, à 9 h., à l'issue d'un conseil de cabinet, le président du conseil, M. Maura, s'est rendu au palais pour présenter au roi la démission du cabinet. Le roi aurait accepté cette démission.
On explique cet événement en disant que le roi aurait refusé de signer un décret, que lui aurait présenté M. La Cierva, dissolvant les juntes militaires.

L'arsenal de Galatz détruit par une explosion

On mande de Galatz que l'arsenal de la marine militaire a fait explosion. Les dégâts sont importants. On compte cinq morts et six blessés.

Le député Galmot mis en liberté provisoire

La Chambre des mises en accusation vient d'infirmes l'ordonnance de M. Genry, juge d'instruction, rejetant la demande de mise en liberté de M. Jean Galmot, député de la Guyane.
M. Jean Galmot a été mis en

liberté provisoire, sous caution de 150.000 francs.

M. Jean Galmot avait été arrêté le 31 mars dernier, sous l'inculpation d'escoqueries dans l'affaire des faux warrants.

Tirages financiers

(du 10 janvier 1922)

Foncières et communales 1917
Le n° 42.501 gagne 250.000 fr.
Le n° 209.927 gagne 50.000 fr.
Le n° 1.058.159 gagne 25.000 fr.
Communes 5 1/2 1920
Le numéro 1.824.254 est remboursé par 200.000 fr.
Le numéro 321.079 est remboursé par 100.000 francs.
Le numéro 1.863.589 est remboursé par 50.000 fr.
Le numéro 913.560 est remboursé par 10.000 fr.

Chambre des Députés

Séance du 10 janvier 1922
M. Siegfried, doyen d'âge, ouvre la séance et prononce un éloquent discours dans lequel, après avoir adressé ses félicitations au ministre des finances et aux Chambres pour le vote en temps utile du budget, il souligne l'amélioration dans notre situation financière.
La Chambre procède à l'élection du Bureau.
Ont été élus: Président, M. Raoul Péret, par 369 voix sur 385 votants; vice-présidents, MM. A. Lefèvre, Raiberti, Arago, Puech; secrétaires, MM. Thoury, Saget, Manent, Regaud, Defos du Rau, Taurines, Vallat, Frézin; questeurs, MM. Duclaux-Montell, Le Nail.

Sénat

Séance du 10 janvier 1922
La séance de rentrée du Sénat a été présidée par M. Denis, doyen d'âge.
M. Denis prononce ensuite le discours d'usage. Il souligne l'amélioration de la balance commerciale, puis il constate que la France, plus que tout autre pays, jouit de la paix intérieure. Tout en se défendant d'entreprendre la critique du traité de Versailles, il proteste contre l'abandon des clauses qui nous sont favorables, et contre les dérogations aux engagements que l'Allemagne a signés.
M. Denis conclut en affirmant sa foi dans la Société des Nations.
La séance est renvoyée à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

ET LE SUCRE ?

Il y a deux ou trois semaines, peut-être plus, que les épiciers disaient aux ménages: « Nous n'aurons bientôt plus de sucre. » Mais les ménages en trouvaient toujours et ne tenaient aucun compte des avertissements.
Aussi bien qu'eussent-elles fait de plus, puisque les épiciers ne pouvaient céder de grosses quantités de sucre ?
Mais les épiciers disaient vrai: le sucre a manqué et manque dans notre région depuis plusieurs jours, notamment à la campagne. A Cahors, c'était moins cinq. Heureusement qu'hier, il est arrivé et a été distribué quelques tonnes de sucre, chez les négociants de la ville.
Eh ! non ! Le public ne croyait pas à la crise sucrière: et le public avait raison. Les statistiques démontraient que les récoltes de betteraves étaient abondantes et que les betteraves avaient diminué de prix. Le public disait: « Les fabricants de sucre ont tout ce qu'il leur faut pour contenir les consommateurs. » Les sucriers ont voulu se sucrer d'abord. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils se sont entendus et ont laissé écouler les stocks qui se trouvaient dans les entrepôts. Et ils n'ont pas renouvelé les stocks à temps, d'où la crise du sucre dont se plaignent aujourd'hui les campagnes et dont à Cahors nous avons failli nous plaindre également.
Mais dans quel but les sucriers ont agi de la sorte ? Nous l'ignorons, mais probablement on peut dire sans crainte: « Mystère et spéculation ! » On ne se trompera pas.
C'est ainsi que les journaux publient le fillet suivant: « M. Franck, juge d'instruction, a inculpé de spéculation illicite et de

coalition, deux administrateurs délégués de raffineries et sucreries; cinq directeurs de raffineries sont, en outre, inculpés de spéculation illicite à la suite d'une plainte déposée par des syndicats de betteraviers et d'un fabricant de confitures à Saint-Ouen, qui se sont constitués partie civile. »
Qu'est-ce que c'est que cette affaire ? Encore un scandale à l'horizon ? C'est bien possible. Mais éclatera-t-il, ou pour mieux dire, les coupables seront-ils poursuivis, et condamnés surtout ?
Depuis que l'on parle de spéculations illicites, on n'a jamais entendu dire qu'un spéculateur ait été sérieusement condamné.
Spéculateurs sur les blés, sur les farines, sur les stocks américains, sur les vins, etc. etc., rien n'est venu prouver au public que les spéculateurs étaient bien traqués, poursuivis, punis.
Voici la spéculation sur les sucres: que donnera l'enquête ouverte ?
Hélas ! tout comme les grands minotiers, les grands sucriers se fient à l'affaire: et ce sera encore le consommateur qui paiera les frais des enquêtes et des procès, si procès il y a !
Mais ce système-là qui consiste à se moquer du public, durera-t-il ?
LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre jeune compatriote M. Henri Rougier lieutenant, commandant la subdivision de Tessaoua, territoire du Niger, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur.
Nos félicitations au vaillant officier qui est le fils de notre ancien confrère du Réformateur et Président du Syndicat des Hôteliers parisiens.

Contributions directes

Notre contrôleur M. Marceau Lagarde, contrôleur des contributions directes, dans le Nord, est nommé dans le Lot. Nos félicitations.

Au sujet du pain

Ainsi que nous l'avons annoncé samedi, un conflit existe entre la municipalité et les boulangers au sujet de la taxe du pain.
La municipalité voudrait taxer le pain à 0,925 le pain de deux kilos et au-dessus et à 0,95 le pain d'un kilo.
En présence du refus des boulangers d'accepter la taxe, et au cas où ils persisteraient dans ce refus, la municipalité a décidé de prendre des mesures pour se passer du concours des boulangers et de fournir quand même à la population le pain quotidien.
Au cas où les boulangers refuseraient d'accepter la taxe, il paraîtrait que les fours de la manutention militaire seraient mis à la disposition de la municipalité.
Des ouvriers boulangers, soldats à la 17e section de l'O. A. ont été demandés au corps d'armée pour venir à Cahors fabriquer le pain...
Jeudi, encore aucune solution: le conflit existe toujours. Le dernier délai fixé par la municipalité, disait-on pour attendre la réponse des boulangers, était vendredi.

A cette date, la municipalité doit faire appliquer la taxe, et en cas de refus de la part des boulangers, elle fera fabriquer le pain dans les fours de la manutention.
Trois dépôts seront ouverts pour la vente du pain: l'un à la Halle, l'autre sous le péristyle de la mairie, le troisième à l'Intendance.
La vente du pain sera assurée par les... gardes champêtres et les agents de police.
En arrivera-t-on là ? Hélas !

En somme, le conflit n'existe que pour une différence de 2 centimes 1/2. Les boulangers acceptent, en effet, de vendre à 0,95 le kilo, toutes catégories de pain. Ils sont prêts à accepter cette taxe dès aujourd'hui.
A la vérité, mieux vaut manger le pain actuel à 0,95 le kilo que la... boule de son de la manutention à 0,925.

Souhaitons, dans l'intérêt de tous, surtout de nos estomacs, que les choses s'arrangent.

Enregistré

Notre compatriote M. Vernéjoul est nommé receveur de l'enregistrement à St-Etienne (Alpes-Maritimes).

Compatriote

Notre compatriote, M. Paul Lafeuille, ancien élève du Lycée Gambetta, médecin principal de 2e classe, est nommé directeur du Service de santé de la division de Constantine. Félicitations.

Appel à la population

Le Comité départemental d'hygiène sociale et de défense contre la tuberculose nous prie d'insérer l'appel suivant: Chers concitoyens,
Sous les auspices du Conseil général du Lot la lutte anti-tuberculeuse est en voie d'organisation dans notre département.
Le dispensaire anti-tuberculeux de Cahors, situé rue Joachim Murat (ancien Evêché) et le dispensaire de Gourdon seront ouverts le mercredi 11 février, à 10 h. 1/2; le dispensaire de Figeac sera aussi ouvert incessamment.
Les frais d'établissement de ces trois dispensaires ont été payés généreusement par la mission Rockefeller et par le Comité national d'hygiène sociale. Les frais de fonctionnement des services techniques sont assurés par le Conseil général du Lot avec le concours de l'Etat. Il est impossible de demander davantage au budget départemental et pourtant les frais d'assistance de la lutte antituberculeuse réclament de l'argent, beaucoup d'argent.
Étant données la gravité et l'éternité du mal qui nous menace, nous faisons appel à vos concours.
N'oubliez pas, chers concitoyens, que chaque année plus de 100.000 Français meurent tuberculeux, ce qui donne une moyenne de 300 décès par jour, dus à la tuberculose.
Or la tuberculose est une maladie guérissable à tous les degrés et la guérison est d'autant plus facilement obtenue que le diagnostic est porté plus tôt: ce sera le rôle essentiel du dispensaire.
Vous nous aiderez à sauver les enfants dans les familles tuberculeuses, à secourir les malades en voie de guérison, à soulager les plus gravement atteints.
Notre population si généreuse entendra notre appel. Elle se groupera autour du Comité antituberculeux et toutes les personnes charitables donneront leur adhésion.
Le Bureau du Comité.
N.-B. Est membre bienfaiteur toute personne versant une somme de 300 fr.; membre donateur toute personne versant une somme de 100 fr.; membre actif toute personne acquittant une cotisation annuelle de 10 fr.; membre adhérent toute personne payant une cotisation annuelle de 5 fr.
Les adhésions peuvent être adressées soit à M. Veysières, Inspecteur d'Académie, Secrétaire général du Comité, soit à l'un quelconque des membres du Bureau.

Au tribunal

Mardi soir, à 3 heures, le tribunal civil a tenu une audience solennelle sous la présidence de M. Grimal à laquelle assistaient tous les magistrats, les membres du barreau, les avoués et les huissiers.
M. Grimal a procédé, avec le cérémonial d'usage à l'installation de M. Treich, nommé juge au tribunal en remplacement de M. de Cuniac.

Pour les planteurs

Les planteurs de tabac de la région de Salviac qui livrent leur récolte au magasin de Souillac désiraient savoir si la Compagnie des chemins de fer ne voudrait pas faire le transbordement des manques de la gare de Souillac au magasin des tabacs.
L'an dernier, les planteurs durent faire ce transbordement à leurs frais, à raison de 2 francs par 100 kilos.
A la suite des démarches faites par M. Louis Delpont, député, Président de la Confédération Nationale des Tabacs, la Compagnie d'Orléans voulant être agréable aux planteurs, a décidé que cette année, un camionneur officiel de la Compagnie serait chargé du transbordement des balles de tabac de la gare de Souillac au magasin.

Enregistré

Notre compatriote M. Vernéjoul est nommé receveur de l'enregistrement à St-Etienne (Alpes-Maritimes).

Compatriote

Notre compatriote, M. Paul Lafeuille, ancien élève du Lycée Gambetta, médecin principal de 2e classe, est nommé directeur du Service de santé de la division de Constantine. Félicitations.

Appel à la population

Le Comité départemental d'hygiène sociale et de défense contre la tuberculose nous prie d'insérer l'appel suivant: Chers concitoyens,
Sous les auspices du Conseil général du Lot la lutte anti-tuberculeuse est en voie d'organisation dans notre département.
Le dispensaire anti-tuberculeux de Cahors, situé rue Joachim Murat (ancien Evêché) et le dispensaire de Gourdon seront ouverts le mercredi 11 février, à 10 h. 1/2; le dispensaire de Figeac sera aussi ouvert incessamment.
Les frais d'établissement de ces trois dispensaires ont été payés généreusement par la mission Rockefeller et par le Comité national d'hygiène sociale. Les frais de fonctionnement des services techniques sont assurés par le Conseil général du Lot avec le concours de l'Etat. Il est impossible de demander davantage au budget départemental et pourtant les frais d'assistance de la lutte antituberculeuse réclament de l'argent, beaucoup d'argent.
Étant données la gravité et l'éternité du mal qui nous menace, nous faisons appel à vos concours.
N'oubliez pas, chers concitoyens, que chaque année plus de 100.000 Français meurent tuberculeux, ce qui donne une moyenne de 300 décès par jour, dus à la tuberculose.
Or la tuberculose est une maladie guérissable à tous les degrés et la guérison est d'autant plus facilement obtenue que le diagnostic est porté plus tôt: ce sera le rôle essentiel du dispensaire.
Vous nous aiderez à sauver les enfants dans les familles tuberculeuses, à secourir les malades en voie de guérison, à soulager les plus gravement atteints.
Notre population si généreuse entendra notre appel. Elle se groupera autour du Comité antituberculeux et toutes les personnes charitables donneront leur adhésion.
Le Bureau du Comité.
N.-B. Est membre bienfaiteur toute personne versant une somme de 300 fr.; membre donateur toute personne versant une somme de 100 fr.; membre actif toute personne acquittant une cotisation annuelle de 10 fr.; membre adhérent toute personne payant une cotisation annuelle de 5 fr.
Les adhésions peuvent être adressées soit à M. Veysières, Inspecteur d'Académie, Secrétaire général du Comité, soit à l'un quelconque des membres du Bureau.

Au tribunal

Mardi soir, à 3 heures, le tribunal civil a tenu une audience solennelle sous la présidence de M. Grimal à laquelle assistaient tous les magistrats, les membres du barreau, les avoués et les huissiers.
M. Grimal a procédé, avec le cérémonial d'usage à l'installation de M. Treich, nommé juge au tribunal en remplacement de M. de Cuniac.

Pour les planteurs

Les planteurs de tabac de la région de Salviac qui livrent leur récolte au magasin de Souillac désiraient savoir si la Compagnie des chemins de fer ne voudrait pas faire le transbordement des manques de la gare de Souillac au magasin des tabacs.
L'an dernier, les planteurs durent faire ce transbordement à leurs frais, à raison de 2 francs par 100 kilos.
A la suite des démarches faites par M. Louis Delpont, député, Président de la Confédération Nationale des Tabacs, la Compagnie d'Orléans voulant être agréable aux planteurs, a décidé que cette année, un camionneur officiel de la Compagnie serait chargé du transbordement des balles de tabac de la gare de Souillac au magasin.

Les planteurs apprécieront, certainement, cet empressement de la Compagnie à répondre à leurs desiderata.

LIVRAISON DES TABACS

Voici la liste des experts de l'administration qui assisteront à la livraison des tabacs de la récolte de 1922 :

MAGASIN DE CAHORS

1^{re} Commission. — M. Poutey, Entrepoteur; M. Fourgnou, Contrôleur à Gourdon; M. Dubernat, commis de culture, suppléant.

2^e Commission. — M. Gisquet, François, Contrôleur principal à Cahors; M. Lasne, Contrôleur à Cahors; M. Verdou, commis de culture, suppléant.

3^e Commission. — M. Gisquet, Prosper, Contrôleur à Cahors; M. Thévenon, vérificateur; M. Rouquet, commis de culture, suppléant.

MAGASIN DE SOUILLAC

Commission unique. — MM. Dallet, Entrepoteur; Lespinasse, Contrôleur principal; Mouis, vérificateur, suppléant.

En appel

On sait que le 3 décembre, un facteur de Sauzet, revenant à bicyclette de Villesèque où il était allé distribuer les bulletins de vote pour l'élection du Conseil général du canton de Luzech, luit sur la route contre une charrette conduite par Mme Miquel, épouse Lasbouyès, propriétaire aux Salles (Villesèque). La charrette n'était pas munie d'une lanterne allumée.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel, celui-ci, dans son jugement rendu le 29 décembre relaxa Mme Lasbouyès.

En l'espèce, le tribunal de Cahors avait écarté son jugement sur la loi de 1852, qui édicte que les voitures à l'usage du transport des personnes ne sont pas soumises, comme les voitures transportant des marchandises, à l'obligation de l'éclairage pendant la nuit, à moins qu'il n'ait été pris en vertu de cette loi un arrêté préfectoral prescrivant l'éclairage de ces véhicules.

Nous croyons savoir que le parquet de Cahors vient de relever l'appel devant la cour d'Agen de cette décision.

A ce sujet, la Préfecture nous prie d'insérer la note suivante :

Avis important

Il a été publié par erreur qu'il n'existait pas d'arrêté préfectoral réglementant la circulation des voitures de voyageurs et imposant en particulier de munir les véhicules d'une lanterne allumée pour la circulation de nuit.

Or, un arrêté du préfet du Lot en date du 26 mai 1858, inséré au Recueil des Actes administratifs, n° 691, avait prévu le cas en son article 2 ainsi libellé :

« Aucune voiture particulière, servant au transport des personnes ne pourra circuler, pendant la nuit, dans toute l'étendue du département, sans être pourvue d'un « falot ou d'une lanterne allumée. »

Cet arrêté n'a pas cessé d'être mis en vigueur.

Un sieur Hameau, ancien employé au Zoo-Circus, avait relevé appel d'un jugement récent de Cahors qui le condamnait à quatre mois de prison pour vol de bijoux au préjudice de sa logeuse, la veuve Roussel, débitante, 6, rue St-Maurice, à Cahors.

La cour d'Agen, par arrêt du 5 janvier courant, a confirmé purement et simplement la décision de Cahors.

Caisse des Ecoles

M. de Monzie, maire de Cahors, vient de faire don à la Caisse des Ecoles, par l'intermédiaire de M. Huard, vice-Président, d'une somme de mille francs destinée, dans l'esprit du généreux donateur, à revivifier cette belle institution qui, par la force des choses, n'avait pu donner

son plein rendement pendant les années de guerre.

Un pareil geste honore grandement son auteur.

Qu'il en soit vivement remercié au nom des enfants pauvres de Cahors. D'autre part la subvention accordée par la ville de Cahors a été portée au budget à 1.500 francs.

La municipalité et le Conseil municipal doivent en être félicités.

Qui l'a trouvé ?

Il a été perdu lundi, dans le train de Cahors à Libos un sac à main légèrement usagé, contenant une petite somme d'argent. Mais dans ce sac à main se trouvaient également un permis de 1/2 tarif sur les chemins de fer et un titre de commission de dame employée des P. T. T.

Prière de rendre au moins le 1/2 tarif et la commission.

Pour la protection des récoltes

Les Syndicats Agricoles sont informés que des appareils fumigènes susceptibles d'être utilisés pour la protection des récoltes contre les effets des gelées, seront cédés à titre gratuit par le Ministère de l'Agriculture.

Les demandes devront être parvenues au siège de l'Office Agricole départemental, Ancien Evêché à Cahors, avant le 21 janvier, dernier délai.

Musique de chambre

Nous apprenons que le 5^e concert de l'Association Professionnelle est définitivement fixé au jeudi, 9 février prochain.

Ce Concert-Conférence sera donné au bénéfice du Dispensaire anti-tuberculeux de Cahors.

Avec le gracieux concours de : Mlle Thérèse Combarieu, violoniste, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris; Mlle Jackson, Cantatrice de la Gaité Lyrique de Paris;

M. Grassous, pianiste, chef de musique de 1^{re} classe au 7^e régiment d'infanterie, lauréat du Conservatoire de Paris;

M. Heldt, Conférencier, professeur au lycée de Montauban.

La Conférence sera faite sur César Franck.

Est-ce le corps de Caron ?

Lundi soir, M. Arbouys, employé des Pompes funèbres, déclarait à M. Caillou, commissaire de police, qu'il avait vu un gros paquet ayant la forme d'un corps entraîné par le courant en aval du Pont Neuf, puis que ce paquet avait dû s'arrêter sous les jardins de la Préfecture, à un endroit où se trouve un arbre couché dans l'eau.

Comme il faisait nuit, les recherches furent renvoyées au lendemain. Mardi, M. le commissaire de police fit faire des recherches à l'endroit désigné : on enleva deux tombeaux d'immondices qui ne pouvaient aller plus loin, étant arrêtés par un tronç d'arbre : mais on ne trouva pas de cadavre.

Toutefois, M. Lambert, minotier, déclarait à M. le commissaire de police que le matin, il avait vu, emporté par le courant un gros paquet qui ressemblait à un corps, à une chèvre, et que ce paquet était passé dans le canal du moulin.

Etait-ce le corps de Caron ? Dans tous les cas, on ne devait pas tarder à savoir ce qu'était le paquet charrié par le Lot.

Effectivement, mercredi matin, à Labéraudie, l'on repêchait le corps d'un homme. C'était bien Caron Philippe, réfugié du Nord, disparu depuis 2 mois.

Caron, comme on le supposait, s'est noyé accidentellement, en face la maison où il habitait qui de Regourd.

Est-ce un cambriolage

M. Tardieu, pépiniériste, demeurant boulevard Gambetta, en face le lycée de jeunes filles, a eu la désagréable surprise de constater, mardi matin, que l'un des carreaux de la fenêtre donnant dans son magasin avait été brisé pendant la nuit. Il semble bien qu'après avoir enfoncé un carreau on ait fait jouer l'espagnolette de la fenêtre afin de pénétrer dans la maison.

Si ce dégât est l'œuvre d'un malfaiteur, il a dû repartir bredouille, car la recette de la journée avait été prudemment mise en lieu sûr avant la fermeture du magasin.

Accidents du travail

Un ouvrier du dépôt de la gare, M. Henri Bose, 25 ans, découpait une pièce de tôle lorsqu'il se fit à la main une profonde piqûre qui nécessitera un repos de huit jours.

Pendant que des ouvriers étaient occupés à découper une pièce métallique, un ouvrier du dépôt de la gare, M. Antoine Lascombe, 28 ans, fut atteint à l'œil droit par un fragment de métal qui ricocha. Cet accident a déterminé une gêne de la vision avec photophobie qui entraînera une incapacité de travail de huit jours.

Mouvement des vins

L'Officiel publie le relevé par département de la récolte des vins en France pendant l'année 1921.

Voici, pour le Lot, les résultats de cette statistique.

Stock : 8.728 hectolitres.

Récoltes déclarées : 196.519 hectol.

En 1920, les résultats avaient été les suivants :

Stock : 11.635 hectol.

Récoltes déclarées : 291.645 hectol.

Bégouv-Cahors

Dimanche 15 janvier à midi, aura lieu à Bégouv le banquet organisé par la Diane St Martin.

Un bal suivra le banquet ; un concert vocal est organisé pour la soirée.

Cabrerets

Syndicat Agricole. — Commandes pour le printemps 1922 : Les membres du Syndicat Agricole de Cabrerets sont invités à prendre connaissance à la Mairie des prix des engrais, des sulfates de cuivre, soufres et bouillies pour la campagne 1922.

Pour permettre au Syndicat de procéder aux commandes, les frais de transport, les syndicats sont priés de vouloir bien remettre leurs commandes à M. Marcezac Gervais, trésorier, avant le 20 janvier.

Le Syndicat de Cabrerets acceptera les commandes des agriculteurs des communes d'Orniac, Sénaillac, Lenthillac, Blars et Sauliac, également desservies par la gare de Conduché, au cas où un syndicat n'aurait pas été constitué dans leur commune.

Réunion : Tous les agriculteurs de la commune de Cabrerets : propriétaires, fermiers, métayers et ouvriers agricoles sont informés qu'une assemblée générale du Syndicat Agricole aura lieu le dimanche 15 janvier, à trois heures de l'après-midi, dans la salle de la Mairie. Ils sont invités à assister à cette réunion et à donner leur adhésion au Syndicat constitué.

Une baisse constante déprécie les produits du sol et, en outre, toutes les matières utiles à l'agriculture, restent d'un prix excessif et souvent prohibitif. Des charges toujours de plus en plus grandes et nombreuses pèsent sur les cultivateurs. Il importe que tous ceux qui vivent du sol et le font produire à la sueur de leur front se groupent et s'organisent pour lutter contre les spéculateurs de toute espèce qui s'interposent entre eux et le consommateur, contre les spéculateurs qui accablent des bénéfices qui devraient logiquement et équitablement revenir au producteur et qui, par leurs agissements malhonnêtes, jettent la perturbation dans les cours des denrées, rendent les affaires pénibles et amènent la mévente.

L'union seule qui fait la force et l'organisation permettra au paysan de reconquérir sa place au soleil et de faire prévaloir ses justes et légitimes revendications. Groupez-vous donc mes amis, répondez à l'appel de ceux qui acceptent de se consacrer à la défense de vos intérêts, encouragez-les par votre présence, si vous n'avez pas d'autre moyen en votre pouvoir, car ils ont des obstacles multiples à vaincre. Venez nombreux ; plus nous serons, plus nous serons forts.

P. MAUREL,

Président du Syndicat Agricole.

NOTA. — Les agriculteurs que leurs occupations empêchent d'assister à la réunion sont priés d'adresser leur adhésion au Trésorier du Syndicat, M. Marcezac, propriétaire à Cabrerets, avec la somme de deux francs, montant de la cotisation annuelle.

Lauzès

Les agriculteurs, les commerçants, les industriels et toutes les personnes du canton de Lauzès s'intéressant à l'agriculture sont instamment invités à assister à la réunion qui aura lieu à la Mairie de Lauzès, le dimanche 15 janvier courant à deux heures de l'après-midi.

Objet de la réunion : Création d'un comice agricole; lecture; discussion et adoption des statuts; nomination d'un conseil d'administration; questions diverses.

Nous avions déjà parlé, dans les journaux régionaux, de l'utilité qu'il y avait pour le canton de Lauzès et des avantages qu'il y aurait, pour nos braves agriculteurs du canton, à avoir enfin à Lauzès, chef-lieu de canton, où se tiennent des foires très importantes, un concours agricole.

Par l'initiative de M. le docteur Jardel, notre sympathique et jeune conseiller général, nous sommes heureux de voir, qu'il va se former à Lauzès un comice agricole. Ce comice constitué, le concours agricole viendra.

Le canton de Lauzès, étant essentiellement composé de propriétaires agriculteurs, le concours d'hommes compétents ne fera pas défaut aux organisateurs, que pour notre part, nous félicitons sincèrement de leur initiative.

Limogne

Monument aux morts. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Limogne morts au champ d'honneur aura lieu le dimanche 29 janvier.

Luzech

Taxe de la viande. — Par arrêté de M. le maire de Luzech, en date du 7 courant, approuvé par le préfet du Lot le 9, les prix de la viande de boucherie, au kilo, sont ainsi fixés :

Bœuf : faux filet et rumsteack sans os, 8 francs; beefsteak sans os, 7 fr.

1^{re} catégorie : tendu de tranche, culotte, gîte à la noix, aloyau, entrecôte avec os, 5 fr.

2^e catégorie : paleron, côtes, talons de collier, rognons de graisse, bavette d'ailoyau, plats de côtes découvertes, 4 fr. 50.

3^e catégorie : collier, pis, plats de côtes couvertes, surlonge, jõe, 3 fr.

Veau : cuissot dégraisé sans os, 8 fr.

1^{re} catégorie : cuissot en longe, carrés couverts avec os, 6 fr.

2^e catégorie : épaule, poitrine, côtes découvertes, 5 fr.

3^e catégorie : collet, débris de côtelettes, 4 fr.

Moutons, brebis, agneaux : 1^{re} catégorie : carrés de côtelettes et longe, 6 fr.

2^e catégorie : épaule, 5 fr.

3^e catégorie : poitrine, collet, débris de côtelettes, 3 fr.

Puy-l'Evêque

Obsèques. — Mardi matin ont eu lieu, à Cazes, section de Puy-l'Evêque, les obsèques de Jean Bourdel dont le corps a été ramené du front de Champagne, où il tomba face à l'ennemi.

Un important cortège, composé de la section des mutilés, de la société de secours mutuels, des enfants des écoles conduits par leurs maîtres, et des nombreux amis de la famille, s'était rendu à la gare où avait lieu la levée du corps.

Au cimetière de Cazes, le camarade Garrin, au nom de la corporation des cantonniers à laquelle il appartenait, et Lavergne, au nom de la section de mutilés et anciens combattants, ont adressé le dernier adieu au brave Bourdel, mort pour la patrie.

Nous prions Mme veuve Bourdel et la famille d'agréer l'expression de nos vives sympathies et de nos sincères condoléances.

FIGEAC

Obsèques. — Avant hier mercredi, ont eu lieu les obsèques du sergent Saintin, dont le corps venait d'être ramené du front.

Un imposant cortège assistait à ces obsèques qui se firent avec le cérémonial habituel.

Banquet. — Dimanche a eu lieu au restaurant Caray, le banquet des employés de commerce, banques et commerçants. Après un excellent repas qui fait honneur à la juste réputation de ce restaurant, un bal eut lieu dans la salle du Théâtre municipal, à l'issue duquel une collecte fut faite au bénéfice des Pauvres de la ville.

Une somme de 140 francs fut recueillie et versée dans la Caisse du Bureau de Bienfaisance.

Au nom des malheureux, merci aux organisateurs de cette soirée, qui pensèrent à eux.

Gourdon

Statistique agricole. — M. Delmas, directeur du cours complémentaire de l'école publique de Gourdon, vient d'être nommé membre de la commission chargée de la statistique agricole du canton de Gourdon.

Nos félicitations.

Vayrac

Prohibé. — Une jeune fille, âgée de huit ans, élève à l'école laïque des filles de Vayrac, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Sa trouvaille faite, sans avis de quiconque, elle s'est empressée de porter ce porte-monnaie à la mairie, où on le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 17.

M. Briand à Paris

M. Briand est arrivé ce matin à 9 h. 15 à Paris. Il a été salué à la gare par les ministres Guist'hau, Le Trocquer, Marraud, Doumer, Tissier, Dior et de nombreuses personnalités.

L'air souriant, fumant une cigarette, M. Briand serra la main à tous.

Il donnera lecture ce matin au Conseil des Ministres du Memorandum anglais sur l'accord franco-britannique.

Il communiquera ensuite cet accord aux deux Commissions des Affaires étrangères du Parlement et viendra probablement se mettre, après-midi, à la disposition de la Chambre.

M. Briand repartira pour Cannes ce soir même, si tout va bien.

Les Etats-Unis

reconnaitraient les Soviets

De Washington : Le Président Harding a déclaré que la reconnaissance de facto du gouvernement des Soviets par les Etats-Unis est prochaine, puisque Moscou a accepté l'invitation de se rendre à la Conférence de Gènes.

La crise ministérielle

espagnole

De Madrid : On confirme que le roi a accepté la démission du Cabinet Maura.

Société des Phosphates de Génévrières

Les actionnaires de la Société des Phosphates de Génévrières (Lot), Société anonyme, au capital de sept cent vingt mille francs, divisé en sept mille deux cent quatre-vingts actions de cent francs, et ayant son siège à Paris, rue Richer, n° 41, se sont réunis au siège social en Assemblée générale extraordinaire le trente décembre mil neuf cent vingt et un.

L'Assemblée générale, où six mille trois cent soixante-dix actions étaient représentées, a voté à l'unanimité, les résolutions suivantes :

Le siège social, établi 41, rue Richer à Paris, est transféré à Génévrières (Lot), au siège de l'exploitation.

L'article 4 des statuts est ainsi modifié :

« Le siège social est fixé à Génévrières (Lot).

« Il ne pourra être transféré que par une décision de l'Assemblée générale convoquée extraordinairement à cet effet. »

Le premier alinéa de l'article 20 est ainsi modifié :

« Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société, soit à Génévrières, soit à Paris. »

Le premier alinéa de l'article 37 est ainsi modifié :

« Les Assemblées générales sont convoquées par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social et du département de la Seine. »

Copie du procès-verbal de cette Assemblée a été déposée à chacun des greffes du Tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de paix du neuvième arrondissement de Paris, le trois janvier mil neuf cent vingt-deux, du Tribunal de commerce de Cahors et de la Justice de paix de Limogne le quatre du même mois.

Le Conseil d'administration.

SAUCISSES de montagne 8 et 9 fr. le kg **VALLARD**, Salaisons en gros, à MONTBRISON (Loire). Représentants demandés.

CHAUFFAGE CENTRAL CLASSIC

pour appartements et bureaux

5 Radiateurs et Chaudière	2.800 francs
6 do do	3.200 francs
8 do do	4.000 francs
10 do do	4.800 francs

Etablissements J. MAUBAREYT, CETTE, Tél. 453.



Un simple traitement peu coûteux vous débarrassera promptement de vos divers maux

Il suffit de dissoudre une petite poignée de Saltrates dans deux à trois litres d'eau chaude et de se tremper les pieds pendant une dizaine de minutes dans cette eau rendue médicinale et légèrement oxygénée : toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure, causées par le froid et l'humidité, la fatigue et la pression de la chaussure, disparaissent comme par enchantement. Une immersion plus prolongée ramollit les durillons les plus épais, les cors et autres excroissances douloureuses, à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans l'aide d'un rasoir, opération toujours dangereuse.

NOTA. — Les Saltrates Rodéol, sels minéraux raffinés et extra concentrés, se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez les contre-façons et exigez des Saltrates.

Représent. régional demandé
Ecr. : Manuf. Sandalettes, Sandales, art. intéressés, 68, Rue du Pont St-Martial, LIMOGES.

ON DEMANDE A ACHETER
dans la région : immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour association, commandite. **UNION FONCIERE DE FRANCE**, 6, Bd St-Martin, PARIS (X^e).

PROTÉGEZ VOTRE PEAU

contre les intempéries avec la **Cire Aseptine**

Grands Magasins, Parfumeries, Pharmacies.

Servez-vous aussi de **POUDRE ASEPTINE** poudre de riz incomparable.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

DEUXIÈME PARTIE

II

L'ANNIVERSAIRE

Le droit de prendre et d'emporter le montant de la donation que lui avait consentie M. Frasne ne faisait pour elle aucun doute. Qu'est-ce qu'une donation que le donateur peut retenir ? Elle chassait même les scrupules qui lui venaient sur la manière dont elle avait agi. Que lui importait la manière ? Les femmes ne comprennent qu'à demi les questions d'intérêt qui les gênent. On lui avait expliqué que cet argent était à elle. Cette explication lui suffisait. Eût-elle dépoüillé son mari qu'elle n'eût point connu de remords, puisqu'elle le haïssait. Mais de bonne foi elle ne croyait pas l'avoir dépoüillé. Elle n'avait emporté strictement que son dû quand elle n'aurait eu qu'à élargir la main. Elle avait donné, elle, sa jeunesse et sa beauté. Elle avait payé avec de la vie, avec des larmes. Pourrait-on lui restituer ses neuf années de répulsion vaincue, de dégouts accumulés ?

Cependant, au moment de tout révéler, elle hésita, puis de sa voix la plus câline, elle commença :

— Le bonheur embellit donc ? Depuis mon enfance, c'est ma première année de bonheur. Ah ! si tu savais mon passé !

— Je te l'ai réclamé souvent, Edith. Dis-le-moi. Donne-le-moi. Toi non plus, tu ne peux plus garder tes secrets.

Ce fut sa version, un peu arrangée comme toutes les autobiographies : une enfance joyeuse et choyée dans un milieu de luxe bourgeois, la ruine de son père atteint de la passion du jeu, ruine mal supportée qui le conduisait rapidement à l'ennui, à l'ivresse, à la maladie et à la mort ; puis la retraite à la campagne avec une mère faible et désolee, et déjà la révolte intérieure dans une existence monotone, toute la fièvre du désir consumant de convoliscence, le cœur de la jeune fille qui, ayant hérité de l'imprudence et de la générosité paternelles, se trouvait réduite à donner des leçons de piano aux enfants des villas environnantes et attendait avec impatience l'amour dont elle espérait la liberté.

Le jeune homme coupa son récit pour murmurer :

— C'était la misère.

— Presque, répondit-elle.

— Et déjà tu étais jolie ?

— Je ne crois pas. J'étais si maigre. Un sarmet de vigne.

Mais elle se connaissait bien, car elle ajouta d'un ton de gamine :

— On s'en sert pour mettre le feu.

Alors commencèrent les poursuites de M. Frasne. Avec ses yeux à fleur de tête et l'obstination qu'elle devinait sous ces airs doucereux, il lui inspira un sentiment de répulsion. Elle se révolta ; il se décida, le premier de tous ceux qui la recherchaient, à demander sa main. Il possédait une belle fortune, une situation honorable à Paris ; il pouvait acquiescer à son gré une étude de notaire à Grenoble ou dans quelque ville voisine. C'était le mariage de convenance dans toute son horreur. Elle détestait la pauvreté ; sa mère, qui n'y était pas accoutumée, la redoutait plus encore. Les vieilles gens ont souci de vivre, et l'amour les émeut plus. Toute la parenté circonvoit la jeune fille.

— Je me vendais, acheva-t-elle.

Il ne l'avait pas interrompue. Le cœur battant, il la suivait comme on court à l'abîme. Quand elle s'arrêta sur cette fin, il jeta brutalement les mots qui depuis un instant lui venaient à la bouche :

— Et ta dot ?

— Attends, tu vas comprendre.

De rares promeneurs prenaient le soleil dans l'avenue. Des enfants jouaient au bois, loin d'eux. Ils

étaient presque seuls ; par ces présences, même discrètes, dans cette crise qu'ils traversaient et qu'elle avait adroitement reculée jusqu'à ce jour, elle perdait une grande force d'augmentation, celle de ses baisers.

Elle avait compris, elle ne pouvait pas ne pas comprendre ce qui agitait son amant : si souvent elle y avait songé. C'était ce qui dès longtemps les tourmentait tous deux, ce qu'elle était parvenue au prix de tant d'efforts, par des mensonges ou par le refus de parler du passé — il le compte si peu quand on aime — à écarter de leur bonheur. Dans son arrière-pensée, c'était cela, pourtant, qui lui devait unir pour toujours.

Tandis que, bravement, elle bandait son intelligence comme un arc pour enfoncer plus avant une explication qu'elle voulait sincère, loyale, décisive, il répéta, la voix étranglée :

— Ta dot ? Tu n'avais pas de dot ?